



**COMPTE-RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2021**
Convocation affichée le 4 mai 2021

Le vendredi quatorze mai deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le quatre mai deux mille vingt et un, convocation affichée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, M. Jérôme MOGENIER, M. José CUETO, Mme Nathalie PAULON, Mme Rozenn LUX, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Agnès SURATEAU qui donne pouvoir à Mme Nathalie PAULON, M. Jean-François THOLLET qui donne pouvoir à Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE qui donne pouvoir à M. Davy BRUN, Mme Véronique THOLLET.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Laurine DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Ordre du jour :

- 1) Décision modificative N°1 du budget général 2021.
- 2) Décision modificative N°2 du budget général 2021.
- 3) Délibération : Engagement zéro phytosanitaire dans le cadre de l'inscription au trophée « ZERO PHYTO'Eau ».
- 4) Délibération : Revalorisation du loyer du logement communal 8, rue Saint Martin.
- 5) Comptes rendus.
- 6) Questions diverses.

Le compte rendu de la séance du 12 avril 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

1) DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET GENERAL 2021 (Crédit supplémentaire).

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements de virements entre les différents chapitres du budget général 2021.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 60628		16 200,00	Autres fournitures non stockées
D F 011 6068	16 200, 00		Autres matières et fournitures
D F 011 615221	3 974,00		Bâtiments publics
R F 73 73111		146 367,00	Impôts directs locaux
R F 74 74121		369,00	Dotation de solidarité rurale
R F 74 74835	150 710,00		Compensation exonérations de la taxe habitation

DETAIL PAR SECTION

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		20 174,00
	Réductions		16 200,00
Recettes :	Ouvertures		150 710,00
	Réductions		146 736,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE

Solde Ouvertures	130 536,00
Solde Réductions	130 536,00
Ouv. - Rédu.	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative N° 1.

2) DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET GENERAL 2021 (Virement de crédit).

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements de virements de crédits entre les différents chapitres du budget général 2021.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 21312 OPNI	11 400,00		Chaudière école
D I 21 21318 OPNI		1 720,00	Autres bâtiments communaux
D I 21 21571 OPNI		10 580,00	Tondeuse
D I 21 2184 OPNI	900,00		Isoloirs

DETAIL PAR SECTION

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	12 300,00	
	Réductions	12 300,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE

Solde Ouvertures	12 300,00
Solde Réductions	12 300,00
Ouv. -Réd.	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative N° 2.

3) DELIBERATION : ENGAGEMENT ZÉRO PHYTOSANITAIRE DANS LE CADRE DE L'INSCRIPTION AU TROPHÉE «ZÉRO PHYT'Eau ».

Monsieur le Maire précise que le Département s'est engagé depuis 2007, en complément de l'action de l'Association AQU'Brise sur le territoire de la nappe du Champigny, dans une politique d'accompagnement des collectivités vers une réduction visant à terme la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces publics.

Le Département et ses partenaires, dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau 2017-2021, ont souhaité valoriser les efforts consentis par les collectivités les plus vertueuses dans ce domaine par la création d'un Trophée « ZÉRO PHYT'Eau ».

Les services techniques ainsi que les prestataires qui interviennent pour l'entretien des espaces publics de la commune de Quiers, cimetières et terrains de sports inclus, ont arrêté l'utilisation de produit phytosanitaire depuis l'année 2009

Le Conseil Municipal doit délibérer sur la présentation au Trophée « ZÉRO PHYT'Eau » et s'engage à :

- Maintenir l'entretien de ses espaces publics sans produit phytosanitaire, que ce soit en régie ou en prestation selon les critères du Règlement du Trophée « ZÉRO PHYT'Eau ».
- Fournir chaque année les données concernant les pratiques alternatives d'entretien au Département.
- Accueillir les membres du jury pour le bon déroulement de la visite des espaces publics.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de cet exposé
- **DECIDE** de maintenir le zéro phytosanitaire pour l'entretien de ses espaces publics
- **S'ENGAGE** à fournir annuellement au Département les données sur ces pratiques

4) DELIBERATION : REVALORISATION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL 8, RUE SAINT MARTIN

M. le Maire propose au conseil municipal la revalorisation du loyer du logement communal 8, rue Saint Martin,
Vu le contrat de location du logement communal 8, rue Saint Martin en date du 1^{er} février 2008 entre la commune et
M. Denis DUBECQ,

Considérant les conditions de revalorisation prévues au contrat de location,

Considérant l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2014 soit 125,24

Considérant l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2021 soit 130,69

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Retient le calcul suivant de la revalorisation du loyer du logement communal 8, rue Saint Martin soit :

$128 \text{ € (loyer actuel)} \times 130,69 \text{ (IRL 1}^{\text{er}} \text{ trimestre 2021)} : 125,24 \text{ (IRL 3}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2014)} = 133,57$ soit 134,00 € arrondi à l'euro supérieur.

Donne pouvoir à M. le Maire pour appliquer le montant de 134,00€ du loyer du logement communal 8, rue Saint Martin à compter du 1^{er} juin 2021.

5) COMPTES RENDUS :

Commission communale communication- M. Jérôme MOGENIER

Commission communale jeunesse et sports-Fêtes et cérémonies- M. Jérôme MOGENIER- M. Laurent GADET

Commission 'Village fleuri'- M. José CUETO

Permis citoyen- Mme Nathalie PAULON

6) QUESTIONS DIVERSES :

Elections Départementales et Régionales le 20 et 27 juin 2021- Tenue du bureau de vote.

Proposition d'un groupement de commandes de granulés pour chaudière.

Sollicitation de l'association Eglise Saint Martin de QUIERS qui souhaite une clé pour l'accès aux toilettes de la salle polyvalente le 23 juin 2021 lors de l'ouverture de l'église au public.

Vu la situation sanitaire, des directives gouvernementales et de la non réouverture des salles communales, les membres du conseil municipal donnent un avis défavorable à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h12